

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, nouvelle réflexion au CESE



TRAVAUX **PUBLIÉE LE 21/06/2023**

Saisine liée : ÉDUIQUER À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est une éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités. Elle est en particulier un moyen de prévenir et combattre les violences et l'exploitation sexuelles des mineures et des mineurs (Convention de Lanzarote, 2007). Elle a également pour objectif de promouvoir la santé sexuelle, comprise comme étant « un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités » (OMS).

Pour des choix libres et éclairés

Dans ses « principes directeurs internationaux pour une éducation à la sexualité », l'UNESCO vise à permettre aux individus de faire des choix libres sur la base d'une éducation scientifiquement exacte, selon les ressources culturelles, adaptée à l'âge et au niveau de développement, fondée sur l'égalité des genres et en appui des droits humains.

Où se situe la France dont l'objectif fixé par la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, soit qu'en 2023, 100 % des jeunes devraient avoir reçu une éducation de qualité à la vie affective et sexuelle et aux risques liés tout au long de leur cursus scolaire ?

Car l'éducation à la sexualité en milieu scolaire est une obligation légale depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001. Cette loi, suivie de plusieurs circulaires, reste largement inappliquée selon le rapport même de l'inspection générale de l'éducation intitulé « Education à la sexualité en milieu scolaire » de juillet 2021.

Les enjeux sont pourtant nombreux : lutte contre le sexisme, éducation au consentement, prévention des violences, protection des personnes vulnérables.

Le CESE poursuit sa réflexion

Lors de l'évènement du CESE sur les politiques de jeunesse le 26 avril 2023, le manque d'identification par les jeunes de lieux sécurisés où elles et ils puissent partager leurs expériences en matière de sexualité, être accueillis et écoutés sans jugement et, le cas échéant, être orientés vers des structures ad hoc dans et hors du milieu scolaire, y compris en milieu d'insertion professionnelle, a été rappelé et a abouti à un souhait du CESE de faire le point sur ce sujet et d'ouvrir plus largement des réflexions sur les questions affectives et sexuelles.

Dans la continuité de ses travaux antérieurs sur les [droits sexuels et reproductifs en Europe](#), rapportés par Véronique Séhier en 2019, face à la montée de mouvements conservateurs et aux études récentes faisant état d'une régression sur les droits des femmes, le CESE a décidé de se saisir de cette question.

[La Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité](#), s'appuiera sur l'état des lieux de la politique de l'éducation à la sexualité en France afin d'identifier, en lien avec les acteurs et actrices concerné.es, les freins à la mise en œuvre de cette éducation, les résistances et les bonnes pratiques et pistes d'amélioration fonctionnelle sur les territoires. Ce travail pourrait également intégrer une dimension européenne pour identifier d'éventuelles actions innovantes et efficaces en la matière.

Ce travail s'effectuera également en lien avec la [commission Éducation, culture et communication](#) et la [délégation aux Outre-mer](#) afin de réaliser un travail étroit de transversalité.